

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	18 novembre 2025
Délibération N°	06
Date de la convocation	7 novembre 2025
Objet	7.1.7 Budget et comptes - Budget 2025 Article R423-25 : communication sur l'exécution budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit novembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL, démissionnaire
Christophe DESTAING

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Yves FERRANDO (pouvoir à MME ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Denis MAULANDI (pouvoir à M GAUDY)
Christophe MORALES (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à MME PESTEIL)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251118-20251118-06-DAF-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Objet : 7.1.7. BUDGET ET COMPTES - BUDGET 2025 - ARTICLE R423-25 : COMMUNICATION SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025

Le 18 Novembre 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le **Président ayant constaté le quorum**,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n°AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n°AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant le budget 2025 et, plus particulièrement, la prévision actualisée du fonds de roulement,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1^{er}

D'approuver la prévision actualisée l'apport sur le fonds de roulement inscrite au budget 2025 pour un montant de 6 656 686 euros, alors que le même budget prévoyait, initialement, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 650 686 euros.

ARTICLE 2

De valider l'exécution budgétaire 2025 présenté comme suit :

-	Compte de résultat prévisionnel 2025	
	. Produits	124 631 811 €
	. Charges	119 632 776 €
	. Résultat prévisionnel (excédent)	4 999 035 €
-	Tableau de financement prévisionnel 2025	
	. Ressources stables	86 855 094 €
	. Emplois stables	80 199 080 €
	. Prélèvement sur le fonds de roulement	6 656 014 €

ARTICLE 3

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.
Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA 13/11/2025 – Finances – CS/NM

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251118-20251118-06-DAF-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025